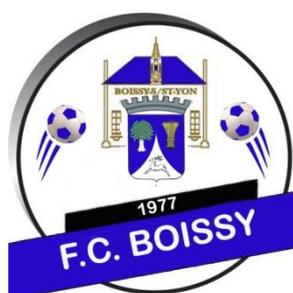


REGLEMENT DU CHALLENGE Thierry GUICHEBARON (TOURNOI U12/U13)

STADE ALBERT BATTEUX
(Rue Albert Batteux)
BOISSY SOUS SAINT-YON

ORGANISE PAR LE
FOOTBALL CLUB DE BOISSY SOUS SAINT-YON



RESPONSABLES : Jean-Baptiste BELAT responsable du tournoi U12/U13.

ÉQUIPES : 25 équipes participent à ce tournoi. Chaque équipe est composée de 8 joueurs et de 4 remplaçants. Chaque responsable d'équipe devra présenter par écrit la liste de ses joueurs ainsi que les licences. Il est précisé que le club décline toute responsabilité pour tout accident susceptible de survenir à un joueur non licencié auprès des instances de la FFF.

DUREE DU MATCH : Les rencontres auront une durée de 8 minutes, en une seule mi-temps.

TERRAIN : Les matchs ont lieu sur deux ½ terrains de foot à 11 utilisés pour le football d'Animation (50m X 45 m). Les buts sont de 6 m X 2,10 m. Le point de pénalty est placé à 9 m du but.

REPLACEMENTS : Le nombre de remplacements sera illimité durant la rencontre. Le remplaçant pouvant entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie à condition d'attendre un arrêt de jeu et de le signaler à l'arbitre.

LOIS DU JEU : Les règles du jeu sont celles définies par la F.F.F. et plus particulièrement celle du jeu à 8 pour les U13 (pas de dégagement du gardien au pied, pas de balle en retrait à son gardien) à l'exception du hors-jeu.

Les matchs seront arbitrés par des dirigeants du F.C.Boissy, non responsables d'équipes présentes ou par des dirigeants d'autres clubs non concernés par les équipes en présence. Le choix de l'engagement sera déterminé par l'arbitre par tirage au sort.



Le tournoi est divisé en **2 phases** :

PHASE ELIMINATOIRE :

Les 25 équipes sont réparties en **5 groupes de 5 équipes**. Toutes les équipes de la poule se rencontrent (Formule Championnat).

L'attribution des points se fera de la façon suivante :

MATCH GAGNE : 4 points

MATCH NUL : 2 points

MATCH PERDU : 1 point

PENALITE : 0 point.

Pour départager les équipes en cas d'égalité seront pris en compte et par ordre :

**GOAL AVERAGE GENERAL
MEILLEURE ATTAQUE
MEILLEURE DEFENSE
GOAL AVERAGE PARTICULIER
SERIE DE TIRS AU BUT (3 joueurs)**

PHASE de CLASSEMENT :

A l'issue des éliminatoires, les 3 premiers de chaque poule, plus le meilleur quatrième seront qualifiés pour le **tournoi « principal »** (1^{ère} à la 16^{ème} place du tournoi) avec élimination directe et matchs de classement.

En cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire, il n'y a pas de prolongation. Une série de 3 tirs au but est prévue sur un terrain prévu à cet effet (à l'exception de la finale pour la 1^{ère} et 3^{ème} place). En cas d'égalité après les 3 premiers tirs au but, une autre série débute en suivant le principe de la mort subite. Seuls les 8 joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final peuvent participer aux séries de tirs au but. Interdiction de changer de gardien dès que la séance des tirs a débuté.

Les 9 autres équipes disputeront le **tournoi « parallèle »** (17^{ème} à la 25^{ème} place du tournoi) et seront réparties dans 3 poules de 3.

3 nouvelles poules seront constituées entre les premiers de chaque poule afin de déterminer le classement (17 à 19^{ème} place). Il en est de même avec les seconds (20 à 22^{ème} place), et avec les 3 derniers (23 à 25^{ème} place).

RETARDS : Toute équipe en retard de plus de 2 minutes au coup d'envoi de la rencontre sera déclaré forfait pour le match : défaite par 3 à 0.

COMPORTEMENTS : Toute décision d'exclusion temporaire ou définitive d'un joueur et d'une manière générale, toute décision d'arbitrage est sans appel.

Un joueur exclu d'un match ne sera pas autorisé à participer au match suivant.

Le club organisateur se réserve le droit d'éliminer toute équipe dont le comportement ne serait pas conforme au règlement du tournoi.

LITIGES : En cas de litige, une commission composée de 3 dirigeants du F.C.B. prendra les décisions les plus sportives possible et qui seront sans appel.

OBLIGATION : Le vainqueur du tournoi remportera le Challenge **Thierry GUICHEBARON** pour une année.

Ce challenge sera acquis définitivement par une équipe qui l'aura remporté trois fois consécutivement ou cinq années non consécutives.

Le vainqueur du tournoi se doit de remettre en jeu le challenge l'année suivante.

SECURITE : Le F.C.Boissy décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident survenu hors match.

